

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

### SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH208 - Contient Triméthoxyvinylsilane & ortho-biguanidotoluène. Peut produire une réaction allergique

#### 2.3. Autres dangers

FCLP; France - FR Page 1 / 16

SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

#### PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n°	Numéro	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
	(numéro	CAS.	règlement (CE)	concentration	M	M (long	d'enregistreme
	d'index UE).		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	[C]	-	-	-	01-2119489379-
0.1- <1 %	(022-006-00-						17-XXXX
	2)						
Triméthoxyvinylsilane	220-449-8	2768-02-7	Acute Tox. 4 (H332)	-	-	-	01-2119513215-
0.1- <1 %	(014-049-00-		Skin Sens. 1B (H317)				52-XXXX
	0)		Flam. Liq. 3 (H226)				
ortho-biguanidotoluène	202-268-6	93-69-6	Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	01-2119976311-
0.1 - <0.3 %			Eye Dam. 1 (H318)				39
			Aquatic Chronic 3 (H412)				

Des contaminants atmosphériques se forment lorsque la substance ou le mélange sont utilisés de la façon prévue

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Méthanol 67-56-1	200-659-6 (603-001-00-X)	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT SE 1 :: C>=10% STOT SE 2 :: 3%<=C<10%	-	-	01-2119433307- 44-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

FCLP; France - FR Page 2 / 16

# SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

Nom chimique	CE n° (numéro	Numéro CAS	DL50 par voie	DL50 par voie	Inhalation,	Inhalation,	Inhalation,
	d'index UE)		orale mg/kg	cutanée mg/kg	CL50 - 4	CL50 - 4	CL50 - 4
					heures -	heures -	heures - gaz -
					poussières/br	vapeurs - mg/L	ppm
					ouillard - mg/L		
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	-	-	-	-	-
	(022-006-00-2)						
Triméthoxyvinylsilane	220-449-8	2768-02-7	-	-	-	11	-
	(014-049-00-0)						
ortho-biguanidotoluène	202-268-6	93-69-6	-	3171	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	V,W,10

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

**Ingestion** De petites quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse. Consulter

immédiatement un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne

inconsciente. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

**Effets de l'exposition** Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et

relarguées lors du durcissement. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont susceptibles de se former par hydrolyse puis relarguées dans l'atmosphère quand le

produit est exposé à l'humidité ou bien de l'eau. Traiter les symptômes.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

FCLP; France - FR Page 3 / 16

#### SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitLa décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote

(NOx). Dioxyde de silicium. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement

de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation

adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement**Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hvaiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de

FCLP; France - FR Page 4 / 16

### SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

Nom chimique	Union européenne	France
Carbonate de calcium 471-34-1	-	VLEP 8h: 10 mg/m <sup>3</sup>
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ *	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 260 mg/m³ VLEP court terme: 1000 ppm VLEP court terme: 1300 mg/m³ Peau
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	VLEP 8h: 10 mg/m³ Carcinogen category 2
Magnésium (carbonate de) 546-93-0	-	VLEP 8h: 10 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Union européenne	France
Méthanol	<u>-</u>	- urine (Methanol) - end of shift
67-56-1		, ,

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	27,6 mg/m <sup>3</sup>			
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour			

ortho-biguanidotoluène (93-69-6)		
Туре		Facteur de sécurité
	(DNEL)	

FCLP; France - FR Page 5 / 16

# SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

travailleur	Inhalation	5.88 mg/m³	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
travailleur	Inhalation	35.26 mg/m <sup>3</sup>	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			
travailleur	Inhalation	5.88 mg/m³	
À long terme			
Effets localisés sur la santé			
travailleur	Inhalation	35.26 mg/m <sup>3</sup>	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			
travailleur	Cutané(e)	55.6 mg/kg pc/jour	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			
travailleur	Cutané(e)	55.6 mg/kg pc/jour	
À court terme			
Effets localisés sur la santé			

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	18,9 mg/m³			
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour			
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour			

ortho-biguanidotoluène (93-69-6)				
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.47 mg/m³		
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	8.82 mg/m <sup>3</sup>		
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1.47 mg/m³		
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	8.82 mg/m <sup>3</sup>		
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	27.8 mg/kg pc/jour		
Consommateurs	Oral(e)	1.67 mg/kg pc/jour		

FCLP; France - FR Page 6 / 16

### SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

À long terme Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	10 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Cutané(e)	27.8 mg/kg pc/jour	

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)		
Eau de mer	0.0184 mg/l		
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg		
Eau douce	0.184 mg/l		
Sédiments marins	100 mg/kg		
Terrestre	100 mg/kg		
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l		
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l		

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.34 mg/l
Eau de mer	0.034 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l

ortho-biguanidotoluène (93-69-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.15 mg/l
Eau de mer	0.15 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	50 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée :. Néoprène™. Caoutchouc nitrile.

Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être

conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

corps

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus

efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones

confinées.

**Type de filtre recommandé :** Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

FCLP; France - FR Page 7 / 16

#### SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Pâte Aspect Couleur Blanc

Odeur Caractéristique.

Propriété **Valeurs** Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible Point de fusion / point de Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible -Aucun(e) connu(e). pН Aucune donnée disponible

pH (en solution aqueuse) non applicable Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) environ 13000 Pa.s Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Réagit avec l'eau. Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible 1.49 - g/cm<sup>3</sup> Densité de liquide

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité de vapeur

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit durcit avec l'humidité. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

FCLP; France - FR Page 8 / 16

#### SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité

sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des

surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et

relarguées lors du durcissement.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

**Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 15,675.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 12,794.20 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/l

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

#### Informations sur les composants

FCLP; France - FR Page 9 / 16

# SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation	
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L (Rattus) 4 h	
Triméthoxyvinylsilane	LD50 = 7120 -7236 mg/kg	= 3540 mg/kg (Oryctolagus	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus)	
	(Rattus) OECD 401	cuniculus)	OÉCD TG 403	
ortho-biguanidotoluène	LD50> 2000 mg/kg (Rattus)	LD50> 2000 mg/kg (Rattus)	-	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	•	Cutané(e)			Non irritant

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition		Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)	0.5 mL	24 heures	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les veux		Œil			Non irritant

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet	Lapin	œil			Non irritant
irritant/corrosif aigu sur les					
yeux					

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Espèce	Résultats		
OCDE, essai nº 471 : Essai de mutation réverse	in vitro	Non mutagène		
sur des hactéries				

#### Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

FCLP; France - FR Page 10 / 16

### SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

Nom chimique	Union européenne
Titane (dioxyde de)	Carc. 2

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de	Rat	Inclassable
toxicité à doses répétées et de dépistage de la		
toxicité pour la reproduction et le		
développement		

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée	Résultats
				d'exposition	
OCDE, essai n° 413 :	Rat	Inhalation vapeurs		90 jours	0.058 NOAEL
Toxicité subchronique par					
inhalation: 90 jours					

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	-	-		
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus	LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus	-	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia		

FCLP; France - FR Page 11 / 16

#### SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

	subspicatus)	mykiss)		magna)	
	EU Method C.3				
ortho-biguanidotoluène	EC50 (72h) = 30	LC50 (96h) =	-	EC50 (48h) = 15	
93-69-6	-46 mg/l	150 mg/l		mg/l (Daphnia	
	((Desmodesmus	(Oncorhynchus		magna)	
	subspicatus)	mykiss)		OECD 202	
	OECD 201				

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats	
OCDE, essai n° 301F :	28 jours	DBO	51 % N'est pas facilement	
Biodégradabilité facile : Essai de			biodégradable	
respirométrie manométrique (TG				
301 F)				

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Triméthoxyvinylsilane	1.1
ortho-biguanidotoluène	0.71

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Auc

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil

de déclaration

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Titane (dioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Triméthoxyvinylsilane	La substance n'est pas PBT/vPvB
ortho-biguanidotoluène	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,

nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

FCLP; France - FR Page 12 / 16

SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1** Numéro UN ou numéro non réglementé d'identification

**14.2 Désignation officielle de** non réglementé transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour non applicable
l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

**14.1 Numéro UN ou numéro** non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4Groupe d'emballagenon réglementé14.5Dangers pournon applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

#### Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

FCLP; France - FR Page 13 / 16

# SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

#### SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

#### Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

#### Polluants organiques persistants

non applicable

# RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non applicable

Réglementations nationales

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note V - Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

Note W - On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée

FCLP; France - FR Page 14 / 16

### SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement

#### Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

Note 10 - La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 μm

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

#### Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk\* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

FCLP; France - FR Page 15 / 16

#### SADER FIXER SANS PERCER TOUS TRAVAUX BLANC

Remplace la date 02-mai-2024

Date de révision 09-oct.-2024 Numéro de révision 3

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 09-oct.-2024

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

#### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 16 / 16